

RAPPORT N° 97/3-20
du Conseil Municipal

OBJET

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PASSE AVEC LA SORETRA POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE CHEMIN DE LA CASCADE / SENTIER DES DATTIERS / RUE DES PANIERS / SAINT-FRANCOIS / CAMELIAS

Un marché de travaux de 1 704 761,70 F a été passé avec la SORETRA pour l'exécution de travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable des Chemin de la Cascade, Sentier des Dattiers et Rue des Paniers sur les secteurs de Saint-François et des Camélias.

A) Lors de l'exécution des travaux, des modifications ont dû être apportées au projet initial dont les principales sont :

- * la mise en place de pièces spéciales (coudes) supplémentaires dues à l'adaptation de l'itinéraire de la canalisation à poser aux réseaux souterrains en place dans l'emprise réduite de la Rue des Paniers et du Sentier des Dattiers ;
- * la réalisation d'un revêtement de chaussée provisoire due à la nécessité de coordination des interventions sur chaussée avec un chantier extérieur au projet (maintien des conditions d'accès) ;
- * l'adaptation de la nature des réfections de chaussée en fonction de l'état final de la voie publique après interventions (état variable en fonction de la nature du corps de chaussée initial).

Le coût des travaux supplémentaires en plus et moins values s'élève à 191 604,24 F TTC.

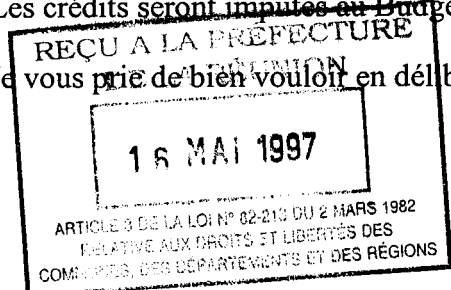
B) Compte tenu des retards survenus dans l'exécution des travaux liés aux problèmes de coordination lors de l'intervention sur la rue des Paniers, des problèmes d'interruption de chantier par des riverains du Chemin de la Cascade et de la grève du BTP, l'entreprise sollicite une prolongation des délais d'exécution de huit semaines.

L'exécution des prestations non prévues s'étant avérée indispensable à la mise en place de la canalisation proposée et au maintien des activités sur le secteur, je vous demande d'approuver l'Avenant n° 1 au marché passé avec la SORETRA, lequel consiste à augmenter de 191 604,24 F TTC le montant initial du marché et à prolonger de un mois et demi le délai d'exécution fixé initialement à cinq mois.

S'agissant d'un avenant supérieur à 5 %, la Commission Appels d'Offres a été consultée le 7 mai 1997 et a émis un avis favorable.

Les crédits seront imputés au Budget Annexe de l'Eau (Article 231 3001).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

DELIBERATION N° 97/3-20
du Conseil Municipal
en séance du lundi 12 mai 1997

OBJET

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PASSE AVEC LA SORETRA POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE CHEMIN DE LA CASCADE / SENTIER DES DATTIERS / RUE DES PANIERS / SAINT-FRANCOIS / CAMELIAS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/3-20 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD, 11ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Vie Quotidienne et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve l'Avenant n° 1 au marché passé avec la SORETRA pour les travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable des Chemin de la Cascade, Sentier des Dattiers, Rue des Paniers sur les secteurs de Saint-François et des Camélias, lequel :

- * porte le montant initial des travaux de 1 704 761,70 F TTC à 1 896 365,94 F TTC (les crédits seront imputés au Budget Annexe de l'Eau / Article 231 3001)
- * prolonge le délai d'exécution initial de un mois et demi.

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
Fait à Saint-Denis
le 16 MAI 1997

